Responsable UE
Pascal Damuseau

Président de jury
Roland Decaudin

Secrétaire de jury
Carine Dujardin

Contact
service.etudiants@saint-luc.be
+32 4 341 81 33

Bloc 2 • Cycle 1 • Niveau 6 du CFC
UE donnée en Français • Obligatoire • Premier quadrimestre
6 crédits • 120 points • 0 heures
Prérequis : PH105 Techniques et technologie
Corequis : PH207 Techniques et technologie

Acquis d'apprentissage

Au terme de cette UE, l'étudiant est capable de :
• Approfondir sa compréhension de l'utilisation des techniques générales de photographie numérique dans sa pratique quotidienne
• Utiliser en autonomie son propre matériel photographique en lien avec la chaine graphique
• Transférer les connaissances techniques acquises dans des exercices imposés complexes.
Au terme du cours d'**infographie**, l'étudiant est capable :
• Utiliser les techniques de prises-de-vues, de numérisation, de traitement et d'optimisation des images numériques dans les travaux d'exercices techniques imposés,
• Comprendre les techniques de gestion de la couleur de la chaîne graphique observées lors des mêmes exercices imposés,
• Appliquer les modèles de flux de production et d'archivage de la photographie numérique.

Au terme du cours de **tito photographie,** l'étudiant est capable de :
• Situer la photographie dans l'évolution des techniques modernes,
• Décrire les phénomènes physiques et optiques intervenant en photographie
• Expliquer l'utilisation du matériel photographique classique dans son ensemble,

Au terme du cours de **techniques d'impression**, l'étudiant est capable de :
• Imprimer en autonomie ses travaux d'exercice sur sa propre imprimante à l'aide des techniques de base de l'impression numérique,
• Initier une recherche personnelle sur une technique d'impression alternative, ancienne ou contemporaine de son choix.

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

Cette unité d'enseignement étant composée de plusieurs activités, la note finale correspond à la moyenne arithmétique des résultats obtenus pour chaque cours, pour autant que les résultats obtenus soient supérieurs à 7/20 pour chacun des cours.

Lorsqu'une note de cours est inférieure ou égale à 7/20, un diminuteur s'applique au résultat de la moyenne obtenue. La valeur du diminuteur équivaut à l'écart de point(s) obtenu entre la note d'échec et le seuil de réussite (10/20).

À titre d'exemple: si un étudiant obtient une cote de 7/20 à une activité d'enseignement d'une UE et si la moyenne obtenue pour cette UE est de 13/20, l'étudiant se voit retirer 3 points à la note finale et obtient seulement 10/20. Si sa cote est de 6/20 pour l'activité d'enseignement et que sa moyenne est de 13/20, il obtient seulement 9/20 pour cette UE.

Si, au sein d'une même UE, plusieurs résultats sont inférieurs ou égaux à 7/20, la réduction n'est appliquée qu'une seule fois mais sur base de la note la plus basse (voir règlement des études).

Compétences

Cette unité contribue à notre profil d'enseignement en participant au développement des compétences suivantes:
C1 C2 C3 de notre référentiel interne.